

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2017

Séance du 24 octobre de l'an 2017, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 18 octobre, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Philippe Le Goux, Président. La séance est ouverte à 18h36.

Personnes présentes:

M. BARRET Daniel, M. BIENVENU Yves, M. BOISSIERE Olivier, M. BRIAND Jean-François, Mme COLLIN Noëlle, M. COMPAIN Xavier, M. CONNAN Bernard, Mme CORSON Laurence, M. DELSOL Philippe, Mme DELUGIN Chantal, M. DORNEMIN Jean-Luc, M. FOLLET Denis, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme GEFFOY Sandrine, M. GOURDAIN Michel, M. GUEGAN Jean-Luc, M. GUILLERM Yves, M. GUILLOUX René, M. HERVIOU Alain, M. HEUZE Joël, Mme JOUAN Anne-Marie, M. JOURDEN Jean-Yves, Mme LANCASTER Christine, M. LE BIHAN Gilbert (18h41), M. LE COQU Yves-Jean (18h44), Mme LE GARFF-TRUHAUD Francette, M. LE GOUX Philippe, Mme LE SAINT Florence, M. LE VAILLANT Jean-Paul, M. LE VERRE Jean-Baptiste (18h53), Mme L'HOSTELLIER Stéphanie, M. LOPIN Patrick, M. MANAC'H Denis, M. MORIN Didier, M. MORVAN François, M. NICOLAZIC Arsène, Mme QUILIN Joëlle, M. ROUAULT Hervé, Mme VERITE Chantal.

Pouvoirs :

Mme DESCAMPS Roselyne à M. NICOLAZIC Arsène, M. GAUTIER Alain à Mme LE SAINT Florence, M. KERRIEN Yvonnick à M. BRIAND Jean-François, M. LE GOUX Jean-Pierre à M. JOURDEN Jean-Yves, Mme RONDOT Marie-Ange à M. LE GOUX Philippe, Mme ROUTIER Gaëlle à M. LOPIN Patrick.

Suppléants:

M. LENAY Serge suppléant de M. LE CALVEZ Marcelin. Mme PENDU Nelly suppléante de M. MARTIN Jean-Pierre. M. LE GAL Yvon suppléant de M. POMMERET Jean-Yves. Mme LE HEGARAT Nadia suppléante de Mme TANGUY Béatrice.

Absents :

M. JOURDEN Jean.

Monsieur Philippe Delsol est nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

En exercice: 50 Présents: 43 dont suppléants : 4 Votants: 49 dont pouvoirs : 6

En préambule, Monsieur Philippe Le Goux, Président, invite Monsieur Jean-François Briand à transmettre les amitiés de l'assemblée communautaire à Madame Nathalie Cosse, dont le beau-père a été enterré le matin même.

1. Décisions statutaires

Rapporteur : Philippe Le Goux, Président

Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 26/09/2017

Monsieur le Président soumet pour approbation le procès-verbal du Conseil communautaire du 26 septembre 2017.

Vote du Conseil Le Conseil l'approuve à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Le Bihan à 18h41.

2. Aménagement et projet territorial

Rapporteur : Arsène Nicolazic, Vice-président

FTTH phase 1 tranche 2 : co-financement avec Megalis Bretagne

Monsieur Nicolazic, Vice-président, rappelle que début 2016, le syndicat mixte Mégalis Bretagne a lancé les marchés de travaux de la deuxième tranche de la phase 1 du programme Bretagne Très Haut Débit (BTHD), en prenant en compte la territorialisation arrêtée en octobre 2013 par le Comité syndical.

Leff Armor communauté est à ce titre concernée par le déploiement de 2 631 locaux estimés, répartis de la manière suivante:

-Boquého : 10	-Plélo : 155
-Bringolo : 41	-Plouha – Le Palus : 190
-Cohiniac : 6	-Plouha – Bréhec : 292
-Gommenec'h : 26	-Pommerit-le-Vicomte : 1
-Goudelin : 1081	-Saint-Jean-Kerdaniel : 2
-Lannebert : 255	-Saint-Pever : 26
-Lanvollon : 30	-Tréméven : 7
-Le Merzer : 509	

Pour engager les opérations de déploiement du FttH sur Leff Armor, Mégalis doit conventionner avec la CdC afin de déterminer les engagements réciproques, de fixer le montant de la participation de l'EPCI et le rythme de paiement de celle-ci.

Pour mémoire, cette participation est fixée forfaitairement à 445 € par prise à déployer, quel que soit le coût réel des travaux, les autres financeurs (État, Europe, Département et Région) assurant la prise en charge du résiduel, soit 1 555€ par prise.

Arrivée de Monsieur Le Coqû à 18h44.

Les modalités de paiement de cette participation sont les suivantes:

- 30 % à la signature de la convention;
- 30 % un an plus tard;
- le solde à la réception des travaux par le Syndicat, en fin d'opération, constatant les contours définitifs de la zone déployée et le nombre de locaux raccordables.

Plusieurs comités de pilotage se sont déroulés ces derniers mois avec les communes concernées, afin d'arrêter les périmètres desservis et de valider les éléments d'études présentés par Mégalis Bretagne.

Il est ainsi proposé :

- d'accepter la programmation arrêtée pour la deuxième tranche de la phase 1 sur le territoire de Leff Armor ;
- de confirmer l'accord sur la participation demandée, soit 1 170 795 €;
- de confirmer l'inscription des sommes de participation correspondantes au budget ;
- de confirmer le versement au Syndicat mixte Mégalis Bretagne de 30% de ce montant à la signature de la convention, soit 351 238.50 € ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de co-financement du projet "Bretagne très Haut Débit" Phase1 - tranche 2.

Monsieur Philippe Le Goux rappelle que les communes concernées doivent délibérer sur ce sujet en 2017. Les modalités de leur participation sont identiques à celles de Leff Armor : 30 % à la signature de la convention; 30 % un an plus tard; le solde à la réception des travaux par le Syndicat.

Les 1^{ers} éléments présentés par Mégalis Bretagne concernant la phase 2 permettent d'envisager, sur la période 2019-2023, le déploiement de 6 860 prises "fibre optique" sur les 101 000 qui seront installées dans les Côtes d'Armor (400 000 en Bretagne).

LEFF ARMOR COMMUNAUTE

Procès-verbal du Conseil communautaire du 24 octobre 2017

Il restera alors 9 683 prises (Zones Montée en débit (MED) comprises) à déployer après 2023.

Une réunion de présentation de cette phase 2, à laquelle toutes les communes seront conviées, aura lieu le 14 novembre prochain à 16h00 à Blanchardeau.

Monsieur Geffroy, Maire de Lannebert, demande si la participation des communes pourrait être amenée à évoluer.

Monsieur Nicolazic répond que les montants actés à ce jour sont les suivants : 445 € par prise, dont 150 € à la charge des communes pour notre EPCI. Le nombre de prises sera quant à lui vraisemblablement ajusté puisqu'il s'agit aujourd'hui d'une estimation.

Monsieur Philippe Le Goux ajoute que le projet ayant été engagé sur ces bases, il ne serait pas équitable de la part des financeurs, de le modifier après coup.

Monsieur Briand remarque que la solution pourrait être apportée par la 4G fixe, notamment dans les zones blanches.

Monsieur Philippe Le Goux souligne les difficultés rencontrées à l'heure actuelle par les opérateurs, qui ne trouvent pas de personnel qualifié leur permettant de répondre à la demande des usagers et du Gouvernement.

Monsieur Delsol, Maire de Plouha, demande si les opérateurs seront en capacité de fournir un débit conséquent partout où sera déployée la fibre optique.

Ce sont autant de questions qui seront à poser à Mégalis lors de la réunion du 14 novembre prochain.

Monsieur Boissière, Maire de Plouagat, souhaite savoir si la participation à hauteur de 30% des communes vient en déduction des 1 170 795 €, ce que confirme Monsieur Nicolazic.

Arrivée de Monsieur Le Verre à 18h53.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE la programmation arrêtée pour la deuxième tranche de la phase 1 sur le territoire de Leff Armor,

CONFIRME l'accord sur la participation demandée, soit 1 170 795 €,

CONFIRME l'inscription des sommes de participation correspondantes au budget,

CONFIRME le versement au Syndicat mixte Mégalis Bretagne de 30% de ce montant à la signature de la convention, soit 351 238.50 €,

AUTORISE le Président à signer la convention de co-financement du projet "Bretagne très Haut Débit" Phase1 - tranche 2, ainsi que tout éventuel avenant.

Pour information : Mutualisation

Monsieur Nicolazic, Vice-président, propose la création d'un groupe de travail ad-hoc « mutualisation des services ». Une proposition sera faite en ce sens, aux mairies.

Il informe également que les communes vont être prochainement consultées pour leur proposer les services de la Communauté de communes afin de les assister dans la préparation de leur programme de voirie 2018, avec pour objectif de mettre en place un groupement de commande pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle de la qualité de l'air, Monsieur Nicolazic invite les communes de Plouagat, Plerneuf et Boquého, à transmettre les plans demandés.

Monsieur Boissière informe qu'il ne dispose pas de plans numérisés. Monsieur Nicolazic lui suggère de prendre contact avec les services de Leff Armor.

3. Eau et assainissement

Rapporteur : Florence Le Saint, Vice-présidente

Assainissement collectif : échange / acquisition de terrain à Pléguien pour la nouvelle STEP

Madame Le Saint, Vice-présidente, expose que les parcelles identifiées pour implanter la nouvelle station d'épuration à Pléguien appartiennent à M. Le Fevre Denis : parcelle cadastrée C 629 (5125 m²) et une bande de 8 m de large sur les parcelles cadastrées C 634 et C1358 (soit environ 1800 m²) pour la voie d'accès au site depuis la RD 9 (bornage nécessaire, à la charge de Leff Armor).

Un échange sans soulte est envisagé avec la commune de Pléguien. Les parcelles concernées sont les suivantes : A 539 : 6890 m² ; A 1248 : 1737 m² ; A 1246 : 5194 m² ; A 1244 : 4347 m². Une promesse d'échange entre la commune de Pléguien et le propriétaire est à signer (laquelle sera régularisée ensuite par un acte administratif).

Leff Armor communauté achèterait ensuite à la commune de Pléguien les parcelles où seront implantés la station (C 629) et le chemin d'accès (partie de C 634 et C1358), pour un montant total de 3 462,50 € (soit 0,5 €/m²).

Il convient d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer une promesse d'achat avec la commune, laquelle sera régularisée ensuite par un acte administratif.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE, à l'issue de l'échange sans soulte entre M. Denis Le Fèvre et la commune de Pléguien, d'acheter à la commune de Pléguien :

- la parcelle cadastrée C 629 (5125 m²)
- une bande de 8 m de large sur les parcelles cadastrées C 634 et C1358 (soit environ 1800 m²) pour la voie d'accès au site depuis la RD 9
- de prendre en charge la réalisation du bornage,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer une promesse d'achat avec la commune, ainsi que tout acte ou pièce afférent.

Pour information :

-Commission SPANC : le 27 novembre à 18h30 à Lanvollon ;

-Commission Eau/Assainissement collectif : le 23 novembre à 18h00 à Châtelaudren.

Madame Le Saint informe que les commissions vont mener de gros travaux en cette fin d'année, car il convient d'établir les règlements des services qui vont régir le fonctionnement à l'échelle de Leff Armor. Ces règlements devront être validés avant la fin de l'année.

Monsieur Boissière sollicite des précisions quant à la programmation des travaux d'eau et d'assainissement, plus précisément sur la consultation des communes dans ce processus. Il lui semblait avoir compris que les communes transmettaient des propositions à la commission Eau/assainissement de Leff Armor. Or il semble que les communes sont associées uniquement lorsqu'elles entreprennent des travaux de voirie.

Monsieur Lopin, Maire de Plélo, fait le même constat.

Madame Le Saint précise qu'il est important pour les services Eau/assainissement d'être informés des travaux de voirie entrepris par les communes. En effet, ce sont autant d'occasions de mutualiser les travaux de rénovation des réseaux.

A propos de l'intervention de Monsieur Boissière, Madame Le Saint indique que les fonctionnements ont évolué suite aux transferts de compétence eau et assainissement.

Elle informe que les programmations établies dans le cadre de la commission de Leff Armor sont issues des informations transmises par les représentants communaux membres de la commission communautaire. Cette dernière priorise ensuite en fonction de l'urgence, de la réglementation, des nuisances sur l'environnement, dans le cadre de l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil communautaire.

Monsieur Boissière rappelle que des groupes de travail communaux étaient prévus afin de faire le lien entre les communes et l'intercommunalité, or le fonctionnement a changé entre temps, ce qu'il n'approuve pas.

Madame Le Saint indique qu'en tant qu'élue communale, elle n'a pas entendu parler de ces groupes de travail communaux. Ce fonctionnement avait peut-être été envisagé lors du transfert des compétences eau et assainissement à Leff Communauté, mais elle n'a pas souvenir d'une proposition de fonctionnement de la sorte dans le cadre de Leff Armor. La commission étant constituée d'élus communaux, ces derniers informent la commission, des travaux à prévoir dans leurs communes respectives.

Monsieur Philippe Le Goux assure Madame Le Saint et les services communautaires de tout son soutien face à la complexité du chantier eau et assainissement. Il s'agit d'un sujet sensible, ayant une influence sur le développement de toutes les communes. Il invite les uns et les autres à communiquer.

Monsieur Lopin aimerait que, une fois le projet établi, une présentation en soit faite aux communes concernées avant lancement de la consultation, afin que les élus puissent éventuellement apporter des précisions en matière de voirie, réseaux, et de défense incendie notamment, cette dernière étant une compétence communale.

Madame Le Saint rappelle que le transfert des compétences eau et assainissement est le fruit d'un vote. Certes, le fonctionnement est dorénavant différent, mais Leff Armor dispose de services compétents et professionnels, auxquels il convient de faire confiance. Elle confirme effectivement qu'une bonne communication entre les élus communaux et Leff Armor est nécessaire dans l'intérêt de tous.

Monsieur Delsol précise que les commissions formulent des propositions ; les décisions sont prises par le Conseil communautaire. Au sujet de la station d'épuration à Plouha, il fait part d'un désaccord entre les élus plouhatins et la DDTM, chacun porteur d'un projet différent. La commission a été informée de cette problématique. Monsieur Delsol aimerait que le projet retenu soit celui des élus.

Monsieur Rouault souhaite savoir quand et comment vont être remboursées les communes mettant du personnel communal à disposition de Leff Armor pour l'entretien des stations d'épuration. Les questions adressées aux services communautaires sont à ce jour restées sans réponse.

Madame Le Saint répond que des conventions de mise à disposition avaient été signées avec plusieurs communes, sur la base d'un forfait horaire. Un récapitulatif détaillé du temps réel passé par les agents communaux a été demandé aux communes. Le paiement interviendra une fois l'année achevée.

4. Développement économique et emploi

Attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif Pass Commerce & Artisanat

Monsieur Philippe Le Goux, Président, rappelle que Leff Armor a mis en place le dispositif PASS COMMERCE ET ARTISANAT par délibération du Conseil communautaire du 4 juillet 2017.

Il indique que M. HENRY Patrice, chef de l'entreprise ESCAL INNOV à PLOUVARA, a présenté une demande de PASS COMMERCE ET ARTISANAT dans le cadre du financement de ses investissements liés à la création de son entreprise de rénovation et d'habillage d'escalier, et de pose de parquet.

Le montant total des investissements est de 18 628 €, soit une subvention de 5 588 € (30 % des investissements), financée à 50 % par Leff Armor communauté et à 50 % par le Conseil régional de Bretagne.

Monsieur Philippe Le Goux précise que les dossiers sont étudiés par l'une des chambres consulaires, laquelle émet un avis. La subvention de l'intercommunalité déclenche le versement de la subvention attribuée par la Région.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention dans le cadre du dispositif PASS Commerce et Artisanat à l'entreprise ESCAL INNOV, représentée par M. HENRY Patrice, dans la limite du montant total d'investissement déclaré à hauteur de 18 628 €,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Tourisme

Rapporteur : Joël Heuzé, Vice-président

Construction du siège de l'Office de tourisme

Monsieur Heuzé, Vice-président, souligne l'importance de l'activité touristique pour le territoire de Leff Armor, notamment en termes de retombées économiques. Le territoire dispose de nombreux atouts à faire valoir, cependant les bureaux d'information touristique permettant de les proposer aux touristes sont exigus, peu visibles et/ou peu fréquentés. Le projet de construction de l'Office de Tourisme au Ponlô a été élaboré dans le prolongement du Schéma de développement touristique. Certains le qualifient de dispendieux et de pharaonique, toutefois Monsieur Heuzé appelle à la vigilance. En effet, ces mêmes termes avaient été utilisés à l'époque de la construction de l'auditorium et du Pôle jeunesse, tous deux à saturation aujourd'hui. Il cède la parole à la Directrice de l'Office de tourisme, Madame Quéré, afin qu'elle présente le projet.

Madame Quéré expose que la surface du bâtiment a été réduite de 15% afin de donner suite aux remarques formulées par plusieurs élus lors de la présentation au Bureau. Le montant estimatif du projet, tous postes confondus (maîtrise d'œuvre, études et travaux) est de 658 560 € HT. L'objectif étant d'atteindre un subventionnement public de 70% (plafond) La DETR a d'ores et déjà été accordée à hauteur de 21.82%. La construction pourrait être achevée pour la fin d'année 2019.

Monsieur le Président indique qu'une première économie a été réalisée puisque la phase de programme a été réalisée en interne, évitant ainsi le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce projet est ambitieux et permettra de mettre en place une réelle stratégie de développement touristique, vecteur de développement économique.

En termes de fonctionnement, la commande est de fonctionner à budget constant. En revanche, dans l'hypothèse où la fréquentation augmenterait de manière significative, un renfort de l'équipe pourrait être envisagé.

Monsieur Le Bihan, Maire de Saint-Fiacre, demande s'il est nécessaire de solliciter une esquisse de la part de 3 architectes. En effet, il conviendra dans ce cas d'indemniser les 2 non retenus à hauteur de 3 000 € chacun.

Monsieur le Président propose de ne pas utiliser la procédure du concours mais de choisir un seul architecte, sur la base de ses références et de ses honoraires.

Monsieur Boissière y est favorable. En outre, il se félicite que suite aux réticences dont il a fait part en Bureau, la surface du projet ait été réduite de 15%, donnant lieu à une économie de 120 000 € HT. Par contre, il déplore que l'Office de tourisme du Petit Echo de la Mode devienne un bureau d'information touristique.

Madame Quéré indique que le Petit Echo de la Mode est déjà un bureau d'information touristique de l'Office de tourisme, dont le siège est basé à Blanchardeau.

Monsieur Boissière remarque que des bureaux à destination du personnel de l'Office de tourisme ont été créés au sein du pôle culturel ; il est dommage qu'à terme ces espaces perdent leur vocation initiale et restent inoccupés. Enfin, il craint la potentielle augmentation des charges de fonctionnement. En effet, il rappelle que lors de la fusion, l'étude du cabinet RCF avait invité les élus à actionner au moins 1 des 3 leviers suivants : l'évolution des dépenses de fonctionnement, celle de la fiscalité et celle des dépenses d'investissement. Il ne souhaite pas que la fiscalité augmente, il convient par conséquent d'être vigilant quant aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur le Président apporte quelques précisions :

- en ce qui concerne les locaux, tous les bureaux seront occupés d'ici à quelques semaines ; ceux laissés vacants au Petit Echo de la Mode pourraient être occupés à terme par le personnel de l'école de musique actuellement basé à Blanchardeau.
- Au sujet des charges de personnel, le projet de l'Office de tourisme n'est pas mis en œuvre pour créer de l'emploi, mais il pourrait avoir pour conséquence d'en créer si la fréquentation augmentait de manière significative. L'un des meilleurs indicateurs de suivi sera l'évolution de la taxe de séjour.

Monsieur Delsol, Maire de Plouha, informe que ce terrain est réservé depuis 2001 car il est situé sur un axe très fréquenté, et constitue à ce titre une façade pour le territoire. Il salue la diminution de la surface du projet de l'ordre de 15%. Une marge de manœuvre subsiste, qu'il conviendra d'étudier avec l'architecte.

Monsieur le Président partage cette proposition.

Monsieur Guégan, Vice-président en charge de l'environnement, appelle à la vigilance quant à la réduction trop importante des espaces, qui représente certes une économie au départ, mais peut être synonyme de regrets à la livraison du bâtiment.

Monsieur le Président informe que ce dossier est le fruit d'un travail important de nombre de partenaires et professionnels depuis un an, afin de parvenir à un projet pertinent et adapté au territoire.

Monsieur Briand estime ce projet un peu cher.

Monsieur le Président répond qu'il représente une dépense de 1 600 € / m².

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 44 voix pour et 5 abstentions,

VALIDE le projet de construction du siège de l'Office de tourisme au Ponlô à Lanvollon, conformément au programme joint en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure adaptée,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer et notifier le marché après avis de la CEO et du comité de pilotage du projet,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Insertion

Monsieur le Président informe qu'une vente de meubles/objets en bois fabriqués et/ou restaurés par les « chantiers Leff Armor » aura lieu les 26 octobre et 25 novembre, en simultané sur les locaux des « chantiers » à Lanvollon et Châtelaudren, de 10h à 16h.

7. Urbanisme, Habitat, Gens du voyage

Rapporteur : Denis Manac'h, Vice-président

Pour information :

Les travaux de réhabilitation des logements à Plouvara vont débuter mi-novembre, pour une livraison planifiée pour octobre 2018.

Monsieur Guilloux, Vice-président en charge des finances, informe que ce projet représente une dépense de 817 431 €, comprenant l'acquisition de la propriété, la maîtrise d'œuvre et les travaux. Les loyers permettront de couvrir l'emprunt qui va être contracté sur 30 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et de dégager une petite marge afin de faire face aux éventuels travaux d'entretien à l'avenir. Il s'agit d'une opération blanche.

8. Petite enfance/Enfance/Jeunesse

Rapporteur : Denis Follet, Vice-président

a. Extension du Multi-accueil (Sud du territoire)

Monsieur Follet, Vice-président en charge de la Petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, rappelle le projet d'extension du multi-accueil « La cabane des P'tits Loups » inscrit au niveau du schéma territorial de services aux familles de l'ex Leff Communauté (avis favorable CAF). Il rappelle qu'après études de différentes propositions (sur Plélo et Plouvara notamment), il est proposé l'extension du multi-accueil « La Cabane des P'tits Loups » sur la commune de Plerneuf par la création d'une nouvelle structure de 15 places.

Les travaux sont estimés à 600 000 €, subventionnables à hauteur de 70% maximum. Une place en multi accueil coûte environ 4 000 €, soit un coût de fonctionnement résiduel pour la CdC estimé à 60 000 € TTC/an. Monsieur le Vice-président demande l'autorisation de procéder à l'acquisition d'un terrain de 575 m² situé à Plerneuf, au prix de 60 € m² non viabilisé.

Madame Delugin, Maire de Tréméven, sans remettre en cause le projet présenté, remarque que le nord du territoire n'est couvert par aucun équipement de garde collective. Elle souligne l'importance de travailler sur le schéma de service aux familles dans le cadre du nouveau périmètre de la CdC, et de rétablir les inégalités territoriales pour ce type de service. Elle s'interroge quant à la capacité de Leff Armor à financer à l'avenir un tel équipement sur la partie nord du territoire.

Monsieur le Président répond qu'il s'agit de choix politiques. Un tel équipement participe activement au développement du territoire car il est attractif pour les jeunes ménages qui s'installent.

Monsieur Follet précise que la question du maillage du territoire est en effet importante. Elle va d'ailleurs être abordée lors des prochaines commissions. La construction d'une structure d'accueil n'est pas la seule solution à envisager, d'autres pistes seront à explorer.

Monsieur Boissière souligne que le choix d'extension du multi accueil de Tressignaux en continuité de l'existant n'était peut-être pas judicieux en termes de maillage du territoire. En outre, il réitère les propos déjà tenus en Bureau au sujet du prix d'acquisition du terrain de Plerneuf qu'il juge trop élevé ; de plus, cela crée un précédent.

Monsieur Guilloux indique que le terrain proposé est le seul accessible rapidement, à un prix relativement correct pour une commune telle que Plerneuf.

Monsieur Guégan informe que l'extension de la Maison de la Petite Enfance s'était faite dans le prolongement de l'existant afin de réduire les coûts. Il rappelle qu'à l'époque de la construction de la Maison de la Petite Enfance, la commune de Tressignaux avait mis à disposition gratuitement le terrain. Il serait souhaitable qu'à l'avenir les communes soient toutes sur un même pied d'égalité en la matière.

Monsieur Briand remarque que le maillage du territoire s'organise également par les espaces-jeux itinérants du Relais Parents Assistants Maternels, notamment dans les petites communes.

Monsieur Follet répond que le territoire est déficitaire en termes d'accueil collectif, qui constitue une réelle demande de la part des familles. Seules 30% des demandes d'accueil sont satisfaites.

Vote du Conseil Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 43 voix pour et 6 abstentions,

DECIDE d'acquérir le terrain situé à Plerneuf d'une surface de 575 m², au prix de 60 €/m² non viabilisé,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits documents, ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

b. Bourses à projets

Monsieur le Vice-président expose que le jury des bourses à projets s'est réuni et propose l'attribution des aides suivantes :

- AJT : aménagement du local jeunes à Tréguidel : 200 €
- Leff toi : séjour en Roumanie du 17 au 28 juillet 2017 : 500 €
- Le festival SEANAPS a accueilli près de 3 000 personnes les 4 et 5 août 2017 sur Plouha : 1 000 €
- MRJC : journée « Humain'unité » organisée le 2 octobre 2017 à Tressignaux : 500 €.

Monsieur Delsol précise que le budget final de Seanaps était proche des 100 000 €. Ils ont bénéficié d'un soutien important de la commune de Plouha, et de la sous-préfecture en matière de sécurité. Il tient à féliciter les jeunes porteurs du projet pour leur organisation et leur sérieux.

Monsieur Compain ajoute que ces jeunes ont fourni un travail important en termes de prévention santé sur le site. En outre, ils sont fortement engagés dans une démarche éco-citoyenne. Il est important de se projeter d'ores et déjà sur la manifestation de 2018.

Vote du Conseil Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les bourses à projets suivantes :

- AJT : aménagement du local jeunes à Tréguidel : 200 €
- Leff toi : séjour en Roumanie du 17 au 28 juillet 2017 : 500 €
- festival SEANAPS des 4 et 5 août 2017 à Plouha : 1 000 €
- MRJC : journée « Humain'unité » le 2 octobre 2017 à Tressignaux : 500 €.

Monsieur le Vice-président communique enfin quelques informations :

- 24/10 à 18h00 : Invitation des élus au PIJ dans le cadre de la quinzaine de l'IJ
- 09/11 à 18h30 à Châtelaudren : Groupe de travail projet éducatif
- 23/11 à 18h30 à Lanvollon : Commission Enfance jeunesse

- 07/12 à 18h30 à Châtelaudren : Commission Petite Enfance
- 14/12 à 18h30 à Lanvollon : Groupes de travail schéma territorial (diagnostic)

9. Développement sportif et associations

Pour information :

Groupe de Travail « associations communautaires » : le 16 novembre, à 18h00 à Blanchardeau.

10. Développement culturel

Pour information :

Commission culture : le 16 novembre à 18h15 au Petit Echo de la Mode.

11. Affaires financières

Rapporteur : René Guilloux, Vice-président

a. Finances

i. DM 1/2017 budget assainissement

Un emprunt concernant l'ex-syndicat de Boëgan a été scindé entre Leff Armor et St-Brieuc Armor Agglomération (SB2A) en mai 2017. Cependant, l'échéance 2017 a été intégralement payée par LAC (67 246,92 €) dont 35 356,92 € d'intérêts avant scission. Des crédits vont manquer pour les intérêts d'emprunts pour la fin d'année (article 66111), qui seront compensés par le remboursement de SBAA (article 768 – autres produits financiers), soit 74,51% de l'annuité. Les crédits en remboursement de capital (1641) suffisent à ce jour.

Imputations	Dépenses			Recettes			
	BP 2017	Variation / DM	Total	Imputations	BP 2017	Variation / DM	Total
66111 intérêts d'emprunts	88 500 €	+ 26 300 €	114 800 €	768 Autres produits financiers	0 €	+ 26 300 €	26 300 €
		+ 26 300 €				+ 26 300 €	

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE la DM 1/2017 du budget assainissement.

ii. DM 1/2017 budget général

Dans le cadre de la convention avec Mégalis sur le Très haut Débit (phase 1 tranche 2), et suite au réajustement du nombre de prises notamment sur la commune de Plouha, il convient d'ajuster également les crédits nécessaires au versement du 1^{er} acompte (30% de 1 170 795 €, soit 351 238,50 €) qui aura lieu en 2017.

LEFF ARMOR COMMUNAUTE - BUDGET PRINCIPAL

Imputations	Dépenses			Recettes			
	BP 2017	Variation / DM	Total	Imputations	BP 2017	Variation / DM	Total
2041583 Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	326 110,20 €	+ 25 200 €	351 310,20 €	13241 Sub inv communes *	98 000 €	+ 19 079 €	117 079 €
20 dépenses imprévues	99 990,87 €	-6 121 €	93 869,87 €				
		+ 19 079 €				+ 19 079 €	

*participation des communes à hauteur d'1/3 soit 351 238 €/3 = 117 079 €

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité, **VALIDE** la DM 1/2017 du budget général.

- b.** Commande publique : avenant marché de travaux du complexe sportif à Plouha lot 14

Rapporteur : Francette Le Garff-Truhaus, Vice-présidente

Madame Le Garff-Truhaus, Vice-présidente en charge des équipements sportifs et des associations, expose que pour améliorer le fonctionnement du complexe sportif, des travaux supplémentaires sont à réaliser pour le lot 14 – Electricité – AM ELEC.

Conformément au guide des procédures internes pour les marchés à procédure adaptée, il convient de valider l'avenant suivant :

A la demande du contrôleur technique, afin de rendre le tableau d'allumage du club-house conforme pour le fonctionnement de l'éclairage des circulations et du hall 2, il est nécessaire d'y apporter des compléments.

Pour faciliter le fonctionnement de la table de marque des sports collectifs, il convient de rajouter un bloc de 3 prises électriques dans la nouvelle salle.

Ces travaux complémentaires s'élèvent à 1 809.02 € HT, portant le montant du marché à 161 828.93 € HT, soit une augmentation du montant initial du marché de 11,27%.

Sur l'ensemble des travaux le montant des avenants représente une augmentation de 4,34 %, dont 0.72 % pris en charge par le CD 22 pour la création d'une circulation complémentaire.

Sur les 3.62 % restant, 2.06 % sont de la responsabilité de la maîtrise d'œuvre (inférieur à son taux de tolérance de 5%), et 1,56% correspondent à des améliorations fonctionnelles demandées par la communauté de communes.

Tous les avenants ont été passés selon les règles du guide de procédures internes de passation des marchés publics en procédure adaptée que nous avons mis en place.

Monsieur le Président précise que le montant total des travaux est de 2.4 millions d'euros HT.

Vote du Conseil Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité,

VALIDE l'avenant au lot 14 du marché de travaux de la salle des sports à Plouha pour un montant de 1 809.02 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Avant de lever la séance, Monsieur le Président rappelle le projet d'une association portant sur l'organisation d'une commémoration commune du centenaire de l'armistice 1918. Le projet est cohérent et s'appuie sur un plan de financement. Une rencontre entre les élus, les associations patriotiques et les personnes concernées aura lieu le 6 novembre à 18h30 à Blanchardeau.

Monsieur Delsol précise que des subventions ont été sollicitées auprès de l'ONAC et du Souvenir français. La décision sera rendue le 15 décembre prochain.

Monsieur Philippe Le Goux lève la séance à 20h33.

Le secrétaire de séance,

Philippe Delsol.

